

Titres d'identité

Demander ou renouveler une carte d'identité ou un passeport

1 - Constituer son dossier

Pour demander ou renouveler une carte nationale d'identité ou un passeport, vous devez déposer un dossier en mairie. Les pièces justificatives à fournir diffèrent selon les cas :

<https://www.montauban.com/au-quotidien/etat-civil-et-citoyennete/titres-didentite/carte-didentite-dun-mineur>



<https://www.montauban.com/au-quotidien/etat-civil-et-citoyennete/titres-didentite/carte-didentite-dun-majeur>



<https://www.montauban.com/au-quotidien/etat-civil-et-citoyennete/titres-didentite/passeport>

2 - Prendre un rendez-vous



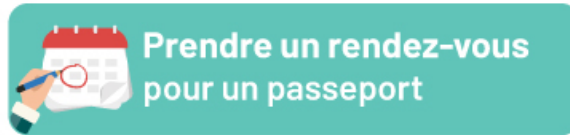
Pour gagner du temps dans vos renouvellements de titres d'identité, [consultez le guide des bonnes pratiques.](#)

Une fois votre dossier constitué, vous pouvez le déposer en mairie **uniquement en prenant rendez-vous** via les boutons ci-dessous. Merci de prendre un rendez-vous pour chaque dossier déposé.

Le bénéficiaire du titre d'identité, quel que soit son âge, doit être présent lors du dépôt du dossier. Une prise d'empreinte est réalisée à partir de 12 ans.



(https://www.espace-citoyens.net/grandmontauban/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/PIECEIDEN/DD_RDV_CNI)



(https://www.espace-citoyens.net/grandmontauban/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/PIECEIDEN/RDV_PASSEP)

- Attention : cette fonctionnalité n'est pas compatible avec Internet Explorer. Il est recommandé d'utiliser un autre navigateur (Edge, Firefox, Chrome, Safari...) pour réaliser votre démarche en ligne.

3 - Retirer son titre d'identité

Une fois votre dossier déposé et validé lors du rendez-vous en mairie, votre titre d'identité sera créé par les services de l'État. Dès réception, vous serez informé pour venir le retirer à l'accueil de l'Hôtel de Ville dans les 3 mois qui suivent. Passé ce délai, le titre d'identité sera détruit.

La présence du demandeur est obligatoire lors du retrait du titre d'identité. Pour les passeports, les enfants de plus de 12 ans doivent être présents. Le retrait se fait sans rendez-vous, uniquement aux horaires suivants :

- Lundi et vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption
- Mardi et mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 10h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30



Renseignements

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 05 63 22 19 64.